Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 029-212901862-20260409-D2026040911-DE

PLOUEZOC'H

Conseil Municipal du 9 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
03/04/2026

Conseillers en exercice
19

Président : M. Arnaud FAVE
Secrétaire de séance : Anne GRIMALDI

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le jeudi 9 avril 2026, à 18 heures 30 minutes, à la salle de réunions de la salle polyvalente, sous la présidence de M. Arnaud FAVE, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Arnaud FAVE, Sabrina BOTORNE, Benoit PERIOU, Gwénaëlle QUERE, Raymond TESSIER, Sandie COZ, Sylvie KWAYEB, Jacques LE STEUN, Anne-Sophie RUDE MENAND, Auguste GIRARDOT, Valérie LE NEN-HAMEURY, Franck BODENES, Françoise LAURENT, Bruno CASTREC, Florent LENCOTAnne GRIMALDI et Etienne LEROY

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Hervé PERNIN à Jacques LE STEUN et Katell CORRE à Bruno CASTREC

D 2026 04 09 11 – LOTISSEMENT « QUARTIER DU CORNIOU » CONVENTION DE RÉTROCESSION AVEC AN DOUR RELATIVE AUX RÉSEAUX ET OUVRAGES D'EAU POTABLE, D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'il a reçu de la part d'AN DOUR une convention pour la rétrocession relative aux réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, concernant le lotissement « Quartier du Corniou ».
Cette convention fixe les règles générales de la rétrocession ainsi que les prescriptions générales et particulières à respecter pour les travaux. Elle ne concerne que les réseaux situés sous les espaces destinés à être intégrés au Domaine Public.
Après en avoir délibéré, le Conseil, autorise le Maire à signer la convention de rétrocession avec AN DOUR relative aux réseaux et ouvrages d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, concernant le lotissement « Quartier du Corniou ».

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

EXÉCUTOIRE : compte-tenu de
➢ la publication le ..... : 13/04/2026
➢ la transmission à la Préfecture le..... : 13/04/2026
Fait à PLOUEZOC'H, le 13/04/2026
Pour extrait conforme

Arnaud FAVE,
Maire

MAIRIE DE PLOUEZOC'H 29252